



COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

CONSEIL NATIONAL DE L'ETHIQUE

MM. LOUIS NICOLLIN ET DAVID JEMMALI SANCTIONNES

Après sa réunion du lundi 16 novembre, le Conseil National de l'Ethique a décidé de sanctionner Monsieur Louis Nicollin, président de Montpellier HSC, de quatre mois de suspension de toute fonction officielle, d'interdiction de banc de touche et de vestiaires d'arbitres, dont deux avec sursis, pour les propos discriminatoires et menaçants qu'il a récemment tenus publiquement envers Monsieur Benoît Pedretti, joueur de l'AJ Auxerre.

Monsieur David Jemmali, joueur de Grenoble Foot 38, a quant à lui été sanctionné d'un match de suspension avec sursis pour ses propos excessifs envers un officiel suite au match Grenoble – Lille (12^{ème} journée de Ligue 1).